

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA RÉPUBLIQUE ET L'ARMÉE

Si l'on voulait une fois de plus juger de « l'état d'âme » qui, pour employer une expression mise à la mode par M. Paul Bourget, règne dans les milieux réactionnaires ou ralliés, il suffirait de lire les lignes suivantes, publiées par nombre de feuilles cléricales des départements. Il s'agit toujours du fameux incident d'Arcueil dont l'écho n'est pas prêt de s'éteindre :

« La presse socialiste et radicale, écrit-on dans ces journaux bien pensants, continue à fulminer et à être remplie de menaces, à l'occasion de la présence du général Jamont, généralissime de l'armée française, à la distribution des prix de l'école d'Arcueil, dirigée par le R. P. Didon. On sait cependant si ce dernier a l'esprit large, et il est certainement dans le clergé celui dont la parole généreuse devrait le mettre le plus à l'abri de toute attaque. Mais il a glorifié l'armée, et l'armée est le spectre terrifiant des républicains. C'est qu'elle est le dernier représentant parmi nous des idées d'honneur, d'abnégation et de discipline. Tous ceux qui cherchent à mériter l'estime des bons Français et à relever la grandeur de la France sont, à juste titre, suspects aux républicains ; car, pour eux, le mot de république signifie le désordre, la licence des idées et des mœurs. Ainsi, par exemple, cherchent-ils, avec un soin jaloux, à éteindre par des commandements en province les chefs militaires qui se sont distingués dans nos expéditions coloniales. C'est un des seuls points sur lesquels les républicains s'entendent tous, du rose le plus léger au rouge le plus foncé. Nous protestons avec énergie contre ces dénonciations et ces vilénies ».

Pour suggestives et édifiantes, on conviendra que ces lignes ne laissent pas de l'être : on y saisit à nu l'âme cléricale et réactionnaire, telle que nous l'avons vue naguère à l'époque du boulangisme, le haut clergé tenant tout prêts ses *Te Deum* et ses *Hosannah* pour ceux qui feraient un Dix-huit Brumaire ou un Deux Décembre.

Roses ou rouges, tous les républicains sont donc, à titre égal, mis dans le sac et dénoncés à l'animosité, à la haine de l'armée. Cela rappelle le mot célèbre et terrible de Simon de Montfort au temps de la croisade contre les Albigeois que les républicains figureraient assez exactement en cette circonstance : « Tuez toujours, Dieu reconnaîtra les siens. »

Dans cette école, la doctrine n'a pas varié, et lorsqu'on entend des appels à la force et au bras séculier, tels que ceux dont le père Didon, que l'on nous représentait cependant comme un libéral, a fait retentir les voûtes de l'école d'Arcueil, il n'est pas difficile de prévoir ce qui arriverait le jour où ces gens-là seraient les maîtres.

Pour le moment il s'agit de persuader à l'armée que les républicains sont ses ennemis, ses pires ennemis et qu'il faut « flanquer le Parlement et la République à la porte. »

Il y a longtemps que cette campagne est entreprise ou pour mieux dire, elle n'a jamais cessé.

Saint-Genest, dans le *Figaro*, ne la commençait-il pas dès le lendemain de la guerre, par ses appels au « général X », par ses furibondes invocations à un « Pavia français ? »

A ce moment, toute la réaction déclarait l'Espagne régénérée et sauvée. On voit où la

restauration monarchique et cléricale a conduit cette infortunée nation. Est-ce le sort qu'on ambitionne pour la France ?

La vérité c'est qu'il n'y a rien de plus antipatriotique, de plus malsain, de plus odieux que ces appels à la guerre civile et religieuse.

La vérité, aussi, c'est que jamais gouvernement n'a fait davantage pour l'armée que celui de la République.

Avec quelle persistance, au lendemain de la guerre, avec Thiers et Gambetta, ce gouvernement s'est-il appliqué à rendre à l'armée française toute sa force ou pour être plus exact, à la doter au point de vue défensif et offensif, d'une puissance plus grande que celle qu'elle avait jamais eue.

Dans quelle proportion ce même gouvernement de la République a-t-il amélioré la situation des soldats et des officiers. Qu'on se rappelle seulement cette loi sur les pensions militaires qui, élaborée par Gambetta et la commission de l'armée, releva d'un tiers le chiffre des pensions.

Jamais, plus que sous la République, vit-on tous les dissentiments de partis se taire lorsqu'il s'agissait de l'armée et de sa glorification ?

Entendit-on jamais, enfin, des chefs d'Etat rendre en termes plus éloquentes et plus sincères, hommage aux mérites de « cette armée vraiment nationale, que la France forme de la meilleure partie d'elle-même, lui donnant toute sa jeunesse, c'est-à-dire ce qu'elle a de plus cher, de plus généreux, de plus vaillant, la pénétrant ainsi de son esprit et de ses sentiments, l'animent de son âme, et recevant d'elle, en retour, ses fils élevés à la virile école de la discipline militaire, d'où ils apportent, dans la vie civile, le respect de l'autorité, le sentiment du devoir, l'esprit de dévouement, avec cette fleur d'honneur et de patriotisme et ces mâles vertus du métier des armes si propres à faire des hommes et des citoyens ».

Ces paroles, que prononçait le président Grévy lors de la remise des drapeaux en 1880, et qui, si souvent, ont inspiré ses successeurs, rendant à nos soldats une égale justice, ne caractérisent-elles pas l'armée nationale, l'armée républicaine qui doit être, qui est celle de la France. Ne lui assignent-elles pas un plus noble rôle, une plus haute mission que toutes les homélies du père Didon et autres moines militants dont la coupable ambition paraît être de transformer l'armée nationale en une cohorte de prétoriens toujours prête aux coups de force, aux coups d'Etat.

Ces honteuses excitations resteront sinon sans écho, du moins sans action. L'armée de la France restera l'armée de la Loi.

C. R.

## INFORMATIONS

### Mouvement administratif

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, sont nommés :

Préfet d'Alger, M. Génie, en remplacement de M. Granet, mis en disponibilité sur sa demande.

Secrétaire général de la préfecture d'Alger, M. Giraud, sous-préfet de Béthune.

Sous-préfet de Béthune, M. Lapaine, secrétaire général du Finistère.

Secrétaire général du Finistère, M. Ménard, secrétaire général d'Alger.

### Les élections cantonales

Le ministère de l'intérieur communique la statistique suivante sur les élections aux Conseils d'arrondissements qui ont eu lieu dimanche dernier :

Cantons de la série sortante, 1,432 ; nombre de conseillers à élire, 1,754.

Les conseillers sortants se répartissent ainsi : conservateurs, 232 ; ralliés, 60 ; républicains modérés, 529 ; républicains, 511 ; républicains radicaux, 392 ; socialistes, 29 ; nationalistes, 1. Total, 1,754.

Ont été élus : conservateurs, 199, ralliés, 55 ; républicains modérés, 397 ; républicains, 473 ; républicains radicaux, 399 ; socialistes, 36 ; nationalistes, 2 ; ballottages, 190. Total, 1,751. Mauquent 3 résultats ; Sartène, 2 conseillers, et Carmaux, résultat non proclamé.

### Félix Faure au Havre

Le président de la République est reparti de Paris jeudi soir à 6 heures 50 pour regagner le Havre, où il restera jusqu'au prochain conseil des ministres. Un wagon-salon avait été attaché pour la circonstance, au train régulier.

### Palmes académiques

Voici quelles sont les modifications essentielles apportées, après avis du conseil supérieur, au décret de 1885 qui détermine le nombre et les conditions d'attribution des distinctions académiques ; le chiffre maximum annuel de ces distinctions est ainsi fixé : pour les fonctionnaires de l'instruction publique, 600 croix d'officier d'Académie et 300 croix d'officier de l'instruction publique ; pour les fonctionnaires des établissements d'enseignement public ressortissant à d'autres ministères que celui de l'instruction publique, 75 croix d'officier d'Académie, 25 croix d'officier de l'instruction publique. Pour les personnes étrangères à l'université 1,200 croix d'officier d'Académie et 300 croix d'officier de l'instruction publique.

Les candidats visés par l'article 7 du décret de 1875 ne pourront être nommés officiers d'Académie qu'après dix ans de services ou d'exercice ; il y aura deux promotions chaque année le 1<sup>er</sup> janvier pour les personnes étrangères à l'enseignement public et le 14 juillet pour les fonctionnaires de l'enseignement public et les sociétés savantes.

En dehors de ces deux dates, aucune distinction ne pourra être conférée, sauf à l'occasion de cérémonies présidées par le chef de l'Etat, les présidents des Chambres, les ministres ou sous secrétaires d'Etat en personne.

Les distinctions décernées dans ces cérémonies seront prises sur les contingents respectifs fixés par décret.

### L'affaire Judet-Zola

Appel a été interjeté du jugement de la neuvième chambre condamnant MM. Judet, Marinoni, directeur, et Lasseur, gérant du *Petit Journal*, à l'amende, aux frais et à des dommages envers Zola.

### Les pourvois Zola

La cour de cassation, adoptant les motifs du rapporteur et de l'avocat général, rejette les pourvois de Zola et Perreux et les a condamnés aux dépens.

### La guerre hispano-américaine

On annonce de Washington que M. Mac Kinley a reçu officieusement notification de

l'acceptation par l'Espagne, des conditions de paix américaines et qu'il attend d'un moment à l'autre la réponse officielle du cabinet de Madrid.

Cette nouvelle n'a pas été confirmée, et il semble bien que les choses ne soient pas aussi avancées qu'on le prétend.

## CHRONIQUE ÉLECTORALE

### CANTON DE LIMOGNE

M. Henri Couderc adresse aux électeurs du canton de Limogne la lettre de remerciements suivante :

A ceux qui par la calomnie et le mensonge, par des manœuvres savamment ourdies, appuyées par la puissance de l'or, ont osé essayer d'ébranler votre foi républicaine et vos sentiments d'indépendance, vous avez fièrement répondu en renouvelant le mandat de celui qui, simplement, mais avec énergie, avait toujours su défendre vos intérêts.

Votre vote a été une protestation énergique et indignée contre les mœurs électorales nouvelles qu'on voulait implanter parmi nous.

Pour moi et pour l'honneur du canton : Merci.

Je sais les obligations que m'impose le nouveau témoignage d'amitié et de confiance que vous venez de me donner : Je n'y failirai pas.

Henri COUDERC

### CANTON DE SALVIAC

M. le docteur Daffas adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

Mes chers électeurs, Ni les mensonges effrontés, ni les noms de personnalités politiques mis en avant, « bien à tort, je veux bien croire », ni les pamphlets de la dernière heure affichés et distribués sous le couvert de l'anonymat, rien n'a pu ébranler votre foi républicaine, c'est que vous me connaissiez ; je vous en remercie, vous avez fait votre devoir, il me reste à faire le mien, je n'y failirai pas.

Vive la République démocratique.

D<sup>r</sup> DAFFAS,  
Officier d'académie,  
Conseiller général.

Salviac le 6 août 1898.

## CHRONIQUE LOCALE

### L'ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse est fixée au dimanche 14 août pour la première zone comprenant les départements suivants : Alpes-Maritimes, Basses-Alpes (partie), Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse.

Pour les autres départements, les renseignements demandés aux préfets, sur l'état des récoltes, ne sont pas encore tous parvenus et il ne sera pas possible de prendre une décision définitive avant une semaine.

Toutefois, il est probable que l'ouverture de la chasse aura lieu, dans la seconde zone, le 21 août. Cette zone comprend les départements suivants : Aveyron, Cantal, Dordogne, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Tarn.

Dans tous les autres départements qui constituent la troisième zone, il pourrait se faire, cette année, que la chasse n'ouvrit que le 4 septembre seulement.

Un grand nombre de préfets ont, en effet transmis au ministère de l'agriculture des

rapports dans lesquels, étant donné l'état actuel des récoltes, ils se montrent hostiles à l'ouverture de la chasse pour le 28.

La plupart des Sociétés d'agriculture, consultées à cet égard, ont appuyé également l'avis émis par les préfets.

**Cours d'adultes**

Les récompenses ci-dessous viennent d'être accordées aux personnes dont les noms suivent, pour services rendus aux cours d'adultes pendant l'année scolaire 1897-98.

1° Instituteurs et institutrices publics : Médaille de bronze avec prime de 100 francs, MM. Louis Clermont, instituteur à Autoire et Calixte Buffet, instituteur à Lentillac.

Dons de livres : MM. Calassou, instituteur à Mercuès, Gizard à Cazals, Monrigal au Bouyssou et Métayer à Espère.

Diplômes : MM. Bonaure, instituteur à Larroque-des-Arcs, Frayssé à Montcuq, Beyssou à Duravel, Masbou à Lunan, Vidal à Cahors, Aillet à Luzech, Gipoulou à Puy-l'Evêque, Cayrol à St-Projet, Padirac à Fajolles, Garrigou à Villesèque, Bach à Catus, Destruel à Lacapelle-Marival, Laborie à Cambayrac, Pontié à Frayssinet-le-Gélat, Mourguès au Boulvé, Vidal à Gramat, Chapou à St-Aureil, Véziat à Caillat, Nouvelle à St-Sauveur-la-Vallée ; Mmes Authier, institutrice à Montcuq, et Padirac à Fajolles.

Rappels de diplômes : MM. Laubat, instituteur à Douelle, d'Arzac à Concorès, Boudios à Bétaille, Constant à Baladou, Ménauge à Lalbenque, David à Beuregard, Aldevert à Lamativie, Valen à Condat, et Mme Carrière, institutrice à Sousceyrac.

Lettres de félicitations : MM. Lagarde, instituteur à Crégols, Planche à Toirac, Bos à Ste-Colombe, Turlan à Labastide-Marnhac, Brouel aux Arques, Rougié à Vire, Combarieu à Saint-Laurent, Lagarde à Pontcirq, Reygasse à Saint-Cyprien, Lamothe à Saint-Germain-du-Bel-Air, Cauzinille à Prudhomat, Ganes à Figeac, Loudes à Limogne, Greil à Ceint-d'Eau, Caussanel à Montfaucon, Caussanel à Souillaguet, Lestrade à Cavagnac, Lagarrigue au Bourg, Girma à Pradines, Caste à Lascabanes, Brunet à Saint-Vincent, Del-pouget à Lamadeleine, Maury à Boissières, Bergougnoux à Reyrevignes, Lasfargues à Gignac, Poussou à Gigouzac, Aldhuy à Valprionde, Bex à Lacandourcet, Couronnet à Nozac, Cavanié à Ste-Croix, Vidal à Sabadel, Barel à Thédillac ; Mmes Charles, institutrice à Luzech, Leymarie à Lebreil, Larraye à Figeac, Vaysse à Catus, Pons à Mercuès, Bonnet à Cahors, Jeauffreau à Loupiac, Bousquet à Gourdon, Tardieu à Souillac, Masbou à Lunan, Dumay à Comiac, Mercier à Larroque-des-Arcs, Con-tios à Valprionde, Miquel à Soturac, La-combe à Douelle, Bourthoumieu à Sainte-Alauzie, Clary à Valrouffé.

Rappels de lettres de félicitations : MM. Malbec, instituteur au Vigan, Marty à Pinsac, Loublanchès à Crayssac, Lherm à Mayrinhac-Lentour, Cassan à St-Hilaire-Bessonies, Lugol à Castelnaud-Montrattier, Gambert à Saint-Denis-Martel, Souladie à Saint-Michel-de-Bannières, Vayssières à Puy-l'Evêque, Pons à Espédillac, Vidal à Sauzet, Sourzat à Rocamadour, Couyba à Escamps et Martin à Saint-Sozy.

2° Membres de l'enseignement qui n'appartiennent pas aux écoles primaires et personnes qui n'occupent aucune fonction dans l'enseignement.

Diplômes : MM. Charles Calmeilles, docteur en médecine, maire de Cazals ; Félix Bousquet, vétérinaire à Concots ; Félix Roubaud, professeur de dessin à Cahors.

Les élèves-maitres de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> année de l'école normale de Cahors.

Le personnel de l'école normale d'institutrices.

M. Bertrand Zeglicki, président du tribunal de première instance de Gourdon.

Rappels de diplômes : MM. Joseph Couzy, aide des postes à Concots ; Théodule Cahier, professeur à l'école normale à Cahors.

Lettres de félicitation : MM. Jean Bach, délégué cantonal à Vidallac ; Louis Roques, conducteur des ponts et chaussées ; Louis Baldy, ex-instituteur à Cazals.

**Fêtes de Gascogne**

Fêtes dites de Gascogne à Toulouse les 7, 8, 9 et 10 août 1898

A l'occasion des fêtes dites de Gascogne

devant avoir lieu à Toulouse, les 7, 8, 9 et 10 août prochain, la C<sup>ie</sup> d'Orléans rendra exceptionnellement valables jusqu'au 10 août inclus, les coupons retour des billets aller et retour qui auront été délivrés pour Toulouse, à partir du 6 août aux prix du tarif spécial G. V. n° 2 pour les gares et stations situées sur les sections ci-après :

Brives et Drignac-Ally inclus à Capdenac (inclus).

Souillac exclu à Thiézac (inclus).

Capdenac à Toulouse.

Capdenac à Rodez et à Decazeville (inclus).

Capdenac à Cahors (exclu).

Lexos à Montauban (exclu).

Tessonnières à Albi (inclus).

En outre, les billets d'aller et retour émis également pour Toulouse les 6, 7 et 8 août, d'après le tarif spécial commun G. V. n° 102 par les gares et stations des sections de Souillac à Montauban (Orléans) et de Nohic à Semalens (Midi) dénommées au dit tarif seront également valables jusqu'au 10 août inclus.

**Billets de libre circulation**

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1<sup>re</sup> classe 100 fr. ; 2<sup>e</sup> classe 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1<sup>re</sup> classe de 0 fr. 1344 ; 2<sup>e</sup> classe de 0 fr. 09072.

**Billets.** — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaolin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>e</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>e</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

**Validité.** — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,10x0,06, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

**CAHORS**

**Foire**

La foire du 3 août n'a pas été importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 30 à 32 fr. les 50 kilos ; attelages, de 500 à 700 fr. la paire. — Porcs : Porcelets, de 15 à 20 fr. pièce. — Moutons gras, de 50 à 55 c. le kilo ; les agneaux, de 60 à 65 c. le kilo. — Halle : Blé en vente, 120 hectolitres, vendus, 115, cours moyen, 19 fr. 50 l'hectolitre ; mais en vente, 150 hectolitres, vendus, 135, cours moyen, 12 fr. 50 l'hectolitre. — Marché : Volailles grasses, 80 c. la livre ; canards, 60 c. la livre ; lapins, de 1 fr. 50 à 2 fr. pièce ; oisons, de 4 fr. à 5 fr. la paire ; jeunes canards, de 1 fr. 50 à 3 fr. la paire ; laine, 45 c. le demi-kilo.

**Tribunal correctionnel**

Audience du 4 août

M. Pierre Robert, ex-soldat au 4<sup>e</sup> régi-

ment du génie, récemment nommé gendarme à pied à Sabadel, prête le serment prescrit par la loi.

Dans la nuit du 6 au 7 février 1895, un inconnu avait soustrait frauduleusement vingt-et-une brebis, au préjudice du sieur Joseph Bouyssou, propriétaire à Vidallac.

Des recherches furent immédiatement faites, et il fut établi que ces brebis avaient été vendues le 7 février. à la foire de Rignac (Aveyron), par le nommé Guillaume Delsol, âgé de 39 ans, cultivateur à Puylagarde, qui avait immédiatement pris la fuite.

Delsol fut assigné à comparaître à l'audience du tribunal correctionnel du 4 juillet, mais la citation ne l'ayant pas touché, il fut condamné à cette date, par défaut, à un an et un jour de prison.

Depuis lors, on n'avait plus eu de nouvelles de Delsol, lorsque dernièrement il comparut devant les assises du Tarn pour abus de confiance ; il fut même acquitté et aurait été mis en liberté, si le procureur ne lui avait donné connaissance d'une condamnation par défaut à un an et un jour de prison, prononcée par le tribunal correctionnel de Cahors, le 4 juillet 1895.

Delsol fit opposition à ce jugement de défaut ; il comparait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel ; comme l'inculpé nie les faits qui lui sont reprochés, cette affaire est renvoyée à une audience ultérieure pour entendre les témoins.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 2 au 6 août 1898

**Naissances**

Estradel, Jacques-Victor-Léon, rue Pierre de Bernis, 8.  
De Valon, Pierre-Antoine Robert, rue des Cadourques, 5

**Décès**

Sauriac, Camille, 18 ans, célibataire à Cabessut.  
Théron, Jean, vannier, 79 ans, à l'hospice.  
Belarbre, Jean, maçon, 78 ans, à l'hospice.

**Musique du 2<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 4 ET 7 AOUT 1898

Vérone (P. R.)	Farigoni.
Le Roi de Lahore (Ouverture)	Massenet.
L'Attaque du moulin (Fantaisie)	Bruneaud.
Thérèse (Valse)	Gung'l.
Carmen (Fantaisie)	Bizet.
Marche Viennoise	Zichrer.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Pour des leçons de français, d'allemand, pendant les vacances, — s'adresser à M. Arnal fils, rue Nationale, 33, au 1<sup>er</sup>.

**Arrondissement de Cahors**

**PUY-LEVEQUE.** — La foire n'a pas été importante.

Peu d'affaires sur les bœufs et bas prix.

Cours ordinaires sur les moutons.

Les porcs ont subi une baisse sensible.

Les poules se vendent de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Les poulets de 70 à 80 centimes la livre.

Les lapins de 1 fr. 75 à 3 fr. la paire selon grosseur.

Les dindons de 40 à 45 centimes la livre.

Le blé a subi une baisse sensible il ne valait que 14 fr. les 4/5.

— **Taxe du pain.** — Par arrêté du 5 août courant, M. le maire de Puy-l'Evêque a taxé le pain comme suit :

1<sup>re</sup> Qualité (dit pain de luxe) 0 fr. 325 le kilo ; 2<sup>e</sup> qualité, 0 fr. 28 le kilo ; 3<sup>e</sup> qualité 0 fr. 25 le kilo.

Le pain dit de luxe au-dessous de deux kilos, n'est pas taxé.

**MAUROUX.** — **Incendie.** — Un incendie a détruit une grange, on a pu sauver les bœufs.

**SAINTE-MARTIN-LABOUVAL.** — **Certificat d'études.** — Tous les garçons présentés au certificat d'études qui avait lieu au chef-lieu de canton (Limogne) ont été reçus. Nos félicitations aux élèves et à leur digne maître.

**ALBAS.** — **Fête patronal.** — Le 6 août au soir, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie. A 9 heures, la musique fera le tour de ville.

Dimanche 7 août, à 5 heures du matin, salves d'artillerie, réveil en fanfare ; à 8 heures, promenade en ville avec musique et distribution des bouquets ; à 2 heures, jeu de la poêle et de la cruche ; à 3 heures, mât de

cocagne sur le Lot ; à 4 heures, bal champêtre ; à 8 heures 1/2, brillant feu d'artifice ; à 8 heures 1/2, l'orphéon l'Union chorale d'Albas se fera entendre sur la place de la mairie ; à 10 heures 1/2, retraite aux flambeaux, brillantes illuminations, grand bal de nuit.

Lundi 8 août, continuation des jeux. — A 2 heures, course aux anneaux avec primes ; à 3 heures, course en sacs, jeux divers ; à 4 heures continuation du bal ; à 8 heures 1/2, nouvelle retraite aux flambeaux ; à 9 heures, bal de nuit.

Comme d'habitude, l'accueil le plus cordial sera fait à ceux qui voudront bien honorer de leur présence la fête d'Albas.

**LALBENQUE.** — **Vol.** — Le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup> août courant, un vol d'argent a été commis dans l'église de St-Hilaire, commune de Lalbenque.

L'auteur de ce vol est encore inconnu.

**CÈNEVIÈRES.** — On nous écrit :

Comme on l'a déjà vu dans le compte-rendu du *Journal du Lot* du mardi 2 août, le canton de Limogne vient de se ressaisir en donnant une majorité de 120 voix à l'honorable M. Couderc, bien que son concurrent ait réclamé, comme lui appartenant de droit les 480 voix données à son ami Bourdin. Oui, malgré une campagne menée avec activité par les cléricaux, aidés à notre chef-lieu de canton par un employé de l'administration (duquel j'espère on saura nous débarrasser), les électeurs ont montré leur indépendance.

Espérons que cette leçon servira à cette bande de fanfarons qui voudraient conduire le peuple.

**APRÈS LE RÉSULTAT**

A Cènevères, le résultat a été apporté par des cyclistes, vers 8 h. du soir ; une foule d'électeurs étaient massés aux abords de la maison de l'honorable M. Couderc, prêts à applaudir le vainqueur de la journée, l'ami du paysan et de l'ouvrier.

Au moment où le résultat a été communiqué à cette foule anxieuse, un cri part de toutes les poitrines, celui de : Vive la République ! Vive M. Couderc !

Au moment où M. Couderc descend pour serrer la main à tous ces braves gens, on lui remet une dépêche annonçant la victoire de M. Talou dans le canton de Saint-Géry. A cette nouvelle on crie de plus belle : Vive M. Talou ! Vive la République !

Puis on se rend au Café républicain ; là, M. Couderc, dans une allocution vibrante, remercie les électeurs et les exhorte au calme.

Nous regrettons de ne pouvoir la reproduire.

Malgré toutes les recommandations de notre sympathique maire et conseiller d'arrondissement, la foule se rend à St-Martin-Labouval en chantant la *Marseillaise*.

Mais, arrivés devant l'auberge M... on trouva ce dernier accompagné de 4 ou 5 individus étrangers à la commune, armés de triques, barrant le passage et proférant des menaces. Si les républicains avaient voulu forcer le passage, ce n'était que faire d'un instant, car ils étaient au nombre de 200. Mais ils ont préféré montrer qu'ils rappelaient des bons conseils donnés à l'élu, et avec calme ils ont rebroussé chemin.

*Le fâcheux*

**LUZÉCH.** — **Ecole primaire supérieure.** — **Succès scolaires.** — L'école primaire supérieure de Luzech vient de présenter sept élèves aux concours des écoles normales et ont été reçus définitivement.

Savoir :

Deux à Cahors, Zacharie Lafage avec n° 1 et Georges Bonaure.

Deux à Rodez, Jean Toulze et Gabriel Stivil.

Un à Montauban, Sylvain Conte.

C'est un brillant résultat qui prouve tement la valeur et le travail des maîtres des élèves.

— **Arrestation d'une troupe.** —

troupe lyrique, de passage à Puy-l'Evêque, avait trouvé le moyen d'enrôler une jeune fille de la localité. Cette jeune débutante, âgée seulement de quatorze ans, avait accompagné les artistes à Douelle où ils venaient donner une soirée. Les parents de la jeune fille se mirent à sa recherche et se présentèrent plainte à la gendarmerie de Luzech. Les gendarmes se rendirent à Douelle et y rencontrèrent les artistes et procédèrent à leur arrestation. La trop précoce jeune fille fut rendue à sa famille. Quant aux artistes

de la troupe P... ils furent conduits à la chambre de sûreté de Luzech avant-hier au soir, vers minuit.  
Hier vendredi, à une heure, les quatre personnes qui composent cette troupe ont été dirigées sur la maison d'arrêt de Cahors où elles seront incarcérées sous l'inculpation de détournement de mineure.

**PRAYSSAC.** — M. Louis Chapt, de Prays-sac vient d'obtenir de brillants succès à l'École de Notariat de Bordeaux. Reçu 1<sup>er</sup> aux examens de fin d'année subis devant un jury composé du Directeur de l'école, d'un professeur de la Faculté de droit et d'un sous-inspecteur de l'enregistrement, il a, en outre, remporté au concours le 1<sup>er</sup> prix offert par la ville de Bordeaux.

**Arrondissement de Gourdon**

**DÉGAGNAC.** — Adjudication. — Le dimanche 28 août 1898, aura lieu l'adjudication des travaux de reconstruction de l'église paroissiale.  
Montant des travaux, 57.499 fr. 77.  
Cautionnement, 4.000 fr.  
Visa des certificats : 8 jours avant l'adjudication par M. Rodolosse, architecte en chef du Lot, 47, boulevard Gambetta, à Cahors.

**LÉOBARD.** — On nous écrit :  
Dimanche dernier M. Pierre Palot, du village des Prévevres, commune de Léobard voulant puiser de l'eau pour ses bestiaux, se laissa choir dans le « Lac du Lièvre ». M. Palot qui est excellent nageur, put après de vigoureux efforts, échapper au gouffre.  
« Lou Lac de La Lèbrè » a une légende que nous allons raconter brièvement : Henri IV, alors roi de Navarre, livra aux environs de Sarlat un combat aux catholiques. N'ayant qu'une poignée d'hommes, il fut contraint de battre en retraite. Arrivé au « Lac du Lièvre », situé dans la commune de Léobard, près du rocher du Périgord, il fit jeter les arquebuses et d'autres armes dans le lac pour ne pas les laisser aux mains de l'ennemi.

Par ce temps de sécheresse on voit dans ce lac alimenté par une source... non les arquebuses !... mais des carpes énormes. Le lac étant communal tout le monde peut y pêcher.

*Un Périgourdin.*

**LA JOIE RÉGNE DÉSORMAIS DANS LA MAISON**

« La tristesse règne dans la maison où il n'y a pas de femme », dit un adage. Cela est vrai, mais une maison est encore bien plus triste lorsqu'elle n'en possède qu'une seule qui a le malheur d'être alitée par la maladie. Tel était il n'y a pas longtemps le cas d'une honnête famille composée du père, de deux fils et d'une sœur du père, qui s'occupait du ménage. Lorsque la brave femme était en bonne santé, elle remplissait au mieux du monde ses devoirs de ménagère, mais survint la maladie, ce terrible visiteur qui entre chez vous

malgré vous. On a beau verrouiller la porte et s'enfermer à double tour de clef; on a beau l'éviter en se cachant au fond d'une vallée solitaire ou sur les flancs d'une montagne exposée aux tempêtes; que ce soit dans un pays brumeux ou sous un ciel bleu et ensoleillé, la misère se fait sentir et la douleur fait entendre des gémissements; en un mot la maladie et la mort surviennent partout.

L'histoire que j'ai à raconter est courte et simple comme c'est le cas de toutes les histoires qui vont droit au but.

En 1896 Mlle. Brun crut qu'elle n'avait plus longtemps à vivre. Le mal qui l'emportait provenait d'un refroidissement qu'elle avait attrapé quelques années auparavant. Il s'en suivit une douleur, légère au début, mais qui augmenta rapidement en intensité, et finit par se répandre dans toutes les parties du corps. Comme le mal s'attaquait principalement aux jointures, il fut facile de reconnaître que la pauvre demoiselle souffrait d'un rhumatisme aigu et inflammatoire. Malgré les remèdes usuels et le traitement des médecins, la maladie allait en s'aggravant, et Mlle Brun combattit courageusement, mais à la fin elle dut succomber. Car il est impossible de travailler lorsque l'on a les jointures enflées et endolories par l'inflammation. Mlle Brun perdit aussi l'appétit et le manque de nourriture produisit l'affaiblissement des forces. Dans la suite, son état empira au point que le moindre mouvement lui faisait pousser de hauts cris. Pendant la nuit, elle dormait à peine, car elle souffrait même plus que pendant le jour. Les cataplasmes que l'on employait pour enlever l'inflammation ne produisaient qu'un soulagement de peu de durée et rien de plus. Celle qui naguère avait été forte et vigoureuse était non seulement paralysée, mais sa paralysie était accompagnée de douleurs lancinantes et d'un manque de forces complet. Comme vous devez bien le penser, Mlle Brun était presque continuellement alitée. Personne ne s'occupait plus du ménage à l'exception d'obligeantes voisines qui voulaient bien faire l'indispensable. La tristesse régnait assurément dans la maison, et nul n'aurait pu dire si jamais la joie y rentrerait. Y avait-il au monde un remède capable de rendre la santé et les forces à cette pauvre malade, et de faire disparaître ses souffrances? S'il y en avait un, qui le possédait, et comment ces pauvres montagnards pourraient-ils se le procurer?

Un certain jour d'été M. Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), reçut une lettre dont nous extrayons les lignes qui suivent:—

« Je viens vous remercier au nom de toute une famille. La joie et la paix régnaient maintenant dans la maison. Lorsque mes fils et moi nous rentrons du travail, nous retrouvons ma sœur bien portante et active, en train de préparer le repas du soir que nous prenons avec un plaisir d'autant plus vif, qu'elle est à même de manger avec nous. Il en était autrement l'année dernière, puisque ma sœur était alitée, en proie à d'horribles souffrances. Les médecins étaient embarrassés, et nos amis ne savaient que faire pour la soulager. Voilà dans quel état nous étions lorsque quelqu'un s'écria, comme s'il eût été inspiré:

« Pourquoi ne pas avoir recours à la Tisane américaine des Shakers ? »

« J'ai un petit livre qui en dit des merveilles. Nous lûmes le livre qui nous apprit la nature de la maladie de ma sœur. Nous apprîmes alors que le rhumatisme provient d'impuretés ou poisons dans le sang, causées par la dyspepsie ou indigestion chronique. Nous nous procurâmes le remède qui opéra pour ainsi dire un miracle. Peu de jours après ma sœur était déjà mieux, cela lui rendit l'espoir. Un mois plus tard, elle était bien portante et forte. »

« Depuis huit mois, elle n'a pas ressenti le moindre malaise. Elle peut travailler sans se fatiguer, elle dort bien et possède un excellent appétit. Je ne manque jamais de recommander votre merveilleuse Tisane des Shakers à ceux qui souffrent. Merci mille fois pour le service que vous nous avez rendu. » (signé) Pierre Brun. Propriétaire à

St Crépin (Hautes-Alpes), le 18 juillet, 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Combal adjoint de St Crépin.

Le remède qui a rendu la santé à Mlle. Brun est des plus efficaces dans les désordres des voies digestives, et dans tous les maux qui en résultent. Ecrivez à M. Oscar Fanyau à l'adresse ci-dessus pour recevoir franco un exemplaire du petit livre auquel il est fait allusion par M. Brun.

Prix du flacon 4 fr. 50; 1/2 flacon 3 fr. 00., Dépôt—Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général—Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord, (France).

**A PROPOS DE JASMIN**

Les Cadets de Gascogne, les Félibres du Midi et l'élite de nos populations méridionales se préparent à célébrer, sur les bords de la Garonne, le centenaire du grand troubadour dont le génie fut l'initiateur du mouvement littéraire appelé par Alphonse Daudet: « le glorieux renouveau de la langue romane ».

On parlera de lui, on redira le charme de sa poésie, mais ses œuvres, qui les connaît, en dehors du cercle restreint de ceux qui possèdent sa langue, et des « romanistes » de profession.

Ses poèmes, où l'idylle et le drame s'unissent en de purs chefs-d'œuvre, méritent, eux du moins, de ne pas tomber dans l'oubli. Pour les faire connaître au dehors, dans les milieux « francimans » où le « patois » n'est point en honneur, M. Alexandre Westphal vient non de traduire, mais d'interpréter en vers français, les principaux d'entre eux, ceux qui ont établi la gloire du poète-coiffeur, lorsqu'il allait, avec son talent merveilleux d'artiste, les déclamer de ville en ville, au bénéfice des pauvres ou d'amis besogneux: *l'Aveugle de Castel-Culier, le voyage à Marmande, Françoünette, Marthe la folle, etc.*

Son petit livre, qui arrive à son heure, sera un souvenir tout indiqué pour ceux qui prendront part aux fêtes du centenaire, et, pour les autres, un moyen de s'initier à l'enthousiasme que provoque, dans nos pays de langue d'Oc, le poète agenais dont la bonté égala le génie, et qui eut nom Jacques Jasmin.

Le volume, (in-12 élégant) 112 p., intitulé *Poèmes rustiques*, est en vente à Agen et dans les principales librairies du Midi, au prix de 1 fr. 25.

Une édition de luxe, (édition du centenaire) 50 exemplaires numérotés, pour amateurs, se vend au prix de 3 fr. 50 chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur à Cahors.

**BULLETIN FINANCIER**

Sauf l'Extérieure qui est en nouveau progrès, les autres rentes étrangères et nos rentes elles-mêmes se sont montrées plus faibles. Il est vrai qu'il s'est fait aussi peu d'affaires que possible et dans cet état les contre-parties sont difficiles à rencontrer.

Le 3 0/0 reste à 103,57; le 3 1/2 0/0 à 106,20; l'Amortissable à 102,10.

Le Crédit Foncier clôture à 687; le Crédit Lyonnais à 874; le Comptoir National d'Es-compte reste 596; la Société Générale à 550; la Banque spéciale des Valeurs Industrielles cote 187,50.

Le Suez a baissé de 7 fr. à 3715. Parmi nos Chemins, le Lyon à 1960 et le Midi à 1450 ont seuls été cotés à termes.

L'Extérieure qui clôturait hier à 41,97 ferme à 42,20; par contre l'Italien a baissé de 25 centimes à 92,55; le Turc D de 10 centimes à 23 15; la Banque Ottomane recule à 556.

Le Portugais cote 18,75. Le Russe 3 0/0 1891 finit à 97,40; le 3 1/2 0/0 1894 à 102 et le 4 0/0 Consolidé à 104,10.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Gare de Paris-Austerlitz (Gare d'Orléans)

SERVICE DES BAGAGES

Avis

En vue d'éviter les encombrements qui se produisent à la gare de Paris-Austerlitz, au moment du départ pour les stations balnéaires et thermales, on ne saurait trop engager les voyageurs à prendre leurs billets et à faire enregistrer leurs bagages à l'avance. Les voyageurs peuvent s'affranchir de toute sujétion à cet égard en s'adressant au bureau des Voyages Duchemin, rue de Grammont, 20. Pourvu que la demande lui en soit faite vingt-quatre heures au moins à l'avance, ce bureau se charge de prendre les billets et, moyennant une légère redevance (0 fr. 30 c. par 10 klog. ou fraction de 10 kilog.; minimum de perception: 2 fr 50 c.), d'enlever les bagages à domicile, de les transporter à la gare et de les faire enregistrer.

De même, à leur arrivée à Paris-Austerlitz, les voyageurs pourront faire effectuer la livraison de leurs bagages à domicile, en s'adressant au bureau spécial établi à la gare d'Orléans, moyennant le paiement de 0 fr. 30 c. par 10 kilogrammes ou fraction de 10 kilogrammes, avec minimum de perception de 1 franc à domicile et 2 francs en consigne par commande. Ce prix comprend la montée des colis aux étages.

**MARCHES**

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	230	184	60 à 74
Vaches.	18	9	50 à 62
Moutons.	591	432	72 à 87
Porcs.	666	641	58 à 64

La Vilette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2203	2083	0,51 à 0,90
Vaches.	435	361	0,50 à 0,89
Taureaux.	159	148	0,40 à 0,71
Veaux.	1635	1435	0,65 à 1,14
Moutons.	16858	16150	0,62 à 1,10
Porcs.	5063	4883	0,77 à 1,00

Bœufs. — Vente meilleure.  
Vaches. — Vente meilleure.  
Taureaux. — Vente meilleure.  
Veaux. — Vente mauvaise.  
Moutons. — Vente meilleure.  
Porcs. — Vente mauvaise.

**BONNE OCCASION**

A VENDRE

Petite voiture anglaise à quatre places avec ânesse des Pyrénées. S'adresser au bureau du journal.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 67

**LE SEQUESTRE**

PAR

JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

VII

Enfin, Mme Bourgeois s'arrêta. On était dans la première pièce, la salle à manger. Elle se laissa tomber sur une chaise, essouffée.

Thomas Moore la contemplait avec une anxiété croissante.

— Dites-moi... Est-ce que Lili?... La concierge le regarda bien en face, puis elle lui dit brusquement:

— Vous ne devineriez jamais ce qui lui est arrivé...  
— Un malheur? Vous me faites mourir.

— Lili est arrêtée.  
— Arrêtée? bégaya le pauvre homme, ne comprenant pas...  
Mme Bourgeois sortit de sa poche le jour-

nal.  
— Tenez, lisez ça!... Thomas Moore parcourut rapidement la feuille...

Au fur et à mesure qu'il lisait, ses traits se décomposaient. Quand il eut fini, il ne put que balbutier ces mots:

— Le malheureux!  
Puis le papier lui échappa des mains.

— Croyez-vous que c'est « farce? » dit la concierge... C'est-à-dire que j'en suis toute « stomacquée »!...

Thomas murmura:  
— C'est moi qui les ai perdus... C'est pour moi!...

Puis il sembla prendre une résolution brusque.

— Il faut que je les sauve! dit-il... Je retourne à Paris avec vous...

— Mais vous n'y pensez pas... Si on vous aperçoit...  
— Je ne puis pas les laisser accuser, condamner.

— Et que pouvez-vous faire?  
— Je les défendrai... J'expliquerai... Je tâcherai d'attendrir le juge d'instruction.

Mme Bourgeois secoua la tête.  
— Vous vous perdrez avec eux.

— N'importe, il faut que je l'ai voie, que je sache. On doit les interroger à onze heures. Je sais ce qu'il me reste à faire.

— Vous ne pouvez pas rentrer à Paris dans ce costume. On nous suivrait dans les rues.

— Je me ferai habiller.

— Et de l'argent?  
— J'en ai encore suffisamment, je l'espère.

— D'ailleurs, ce n'est pas l'embarras. Si vous en avez besoin, vous savez que nous sommes là. Nous ne sommes pas riches, mais nous avons quelques petites économies; si même la jeune fille s'était adressée à nous au lieu de M. Armand Rivière, tout ce qui se passe ne serait pas arrivé.

— Je vous remercie bien, madame, bégaya Thomas Moore, ému.

— Alors, vous persistez à venir?  
— Je ne puis les laisser ainsi.

— Alors, partons. Nous n'avons pas de temps à perdre.

Il sortirent vivement, montèrent dans le fiacre qui les attendait à la porte, et quelques instant après ils roulaient vers Paris.

VIII

Onze heures venaient de sonner... Le juge d'instruction, qui était enfermé depuis un instant dans son cabinet, où il feuilletait fiévreusement un tas de papier qu'il avait devant lui, frappa sur son timbre.

Un huisser se présenta.

— Amenez le prévenu, commanda-t-il.

Un instant après, l'employé rouvrit la porte et laissa passer Armand Rivière, les menottes aux mains, entre deux agents.

Le pauvre garçon semblait avoir veilli de dix ans depuis que nous l'avons quitté, depuis son emprisonnement. Il avait la figure pâle, les yeux rougis par les larmes. Quand il parut dans le plein jour du bureau, ses paupières clignotèrent et il baissa la tête, n'osant pas

regarder le magistrat assis devant lui, et qu'il examinait, lui, avec une attention gênante. Armand sentait son regard peser sur le sien, ce qui augmentait encore son trouble et son émoi.

Le juge avait fait un signe. Les agents s'étaient retirés et les deux hommes se trouvèrent seuls.

Quelques minutes de silence mortel suivirent le départ des agents.

Le juge avait repris son dossier et le consultait encore.

On n'entendait dans le grand calme de la pièce, que le battement régulier d'une petite pendule et le froissement criard du papier.

Armand debout, immobile, le sang glacé, toute la chair comme ridée par la crainte, n'osait pas même respirer trop fort, de peur d'attirer l'attention du magistrat, de lui faire relever les yeux sur lui.

Il aurait voulu être mort, anéanti... Et quand la voix mordante de l'interrogateur s'éleva enfin, éclatant comme une trompette, dans le grand silence, il sembla chercher de ses yeux éfarés s'il n'y avait pas près de lui quelque trou pour s'y jeter et disparaître.

Le juge d'instruction fit un mouvement d'impatience.

— Vous ne m'entendez donc pas?  
Armand tressaillit.

— Pardon, monsieur.

Et il essaya de dompter son émotion, et il écouta.

(A suivre.)

**Bibliographie**

SAINT-NICOLAS. — 19<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 36. — 4 août 1898.

Jean Tapin (Cap. Daerit). — Mes Joyaux (P. du Château). — L'enfant prodige (Louis Morin). — Devant César (Meryem Cecyl). — La famille Cadet-Rousselle (O. Le Roy). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, Louis Morin, J. Geoffroy, G. Boulanger, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Les ballons-sondes (Georges Bans). — L'inconscient travail des bavards (Max de Naasouty). — L'air liquide employé comme explosif (Emile Dieudonné). — L'art de respirer (Max de Naasouty). — L'oxygène pur tiré de l'eau par électrolyse (P. Crépy). — Economie domestique (Augusta Weiss). — Comment on fait le sucre (Jules Picard). — L'aldéhyde formique comme désinfectant (E. D.). — Les bassins de raboub du mon (Albert Vacquiers). — Un chemin de fer dans la Russie septentrionale (Daniel Bellet). — Les canaux du Canada. — Revue des Inventions : Une nouvelle arme de défense. — Amélioration des négatifs voilés. — Séparation des pellicules de collodion et de gélatine de leur support. — Appareil photographique gigantesque. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : L'emboutissage hydraulique. — Le pétrole sans odeur. — Siège pour enfant. — Tracteur Mille. — Un nouvel allumage électrique. — Pour plier les guidons. — Frein américain. — Notes sur le brassage. — Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.

Un numéro 0 fr. 35.

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 7 août.

V<sup>ase</sup> Nacla : Chronique mondaine. — Charles Leroy : Une partie de campagne. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Le marchand d'hommes (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Daniel Laseur : Invincible charme (suite). — Variétés.

**MAISONS RECOMMANDÉES**

**J. VALDIGUIÉ**

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de

ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

**CABINET DENTAIRE** OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

**P. BOURGET**

Mécanicien-Chirurgien Dentiste  
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.  
**Prothèse et Réparations**  
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

**ETUDE**

DE

M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, avoué licencié  
63 BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS

**ADJUDICATION**

Sur saisie immobilière

D'UNE

Belle et grande maison

Située à Cahors, Cours Vaxis, Boulevard Gambetta et rue des Maures, élevée sur cave, se composant de rez-de-chaussée et de trois étages, d'une superficie de cent quarante-huit mètres carrés environ, appartenant à Marie-Lucie Monsoù épouse Gustave-Eugène Trouillon dit Trubert filateur à Cahors.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors au Palais de justice le mercredi dix août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit à midi.

Mise à prix

Dix-huit mille francs **18000 fr.**

Les frais payables en sus du prix.

Pour extrait :

L'avoué poursuivant,  
**René BILLIÈRES.**

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Enregistré à Cahors, le 7 août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, f<sup>o</sup> C<sup>o</sup>

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le Receveur,  
Signé : de FRAMOND.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, avoué à Cahors, poursuivant la vente.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS**

à Vic-sur-Cère (Cantal)

ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt.

Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains.

Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale.

Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison.

Éclairage électrique dans toutes les chambres.

Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grande véranda fermée, de 40 mètres de longueur.

Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur.

55 chambres à un et deux lits.

Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne.

Jeu de law-tennis.

Bains dans l'hôtel.

Boîte aux lettres dans l'hôtel.

Télégraphe à la station et à la ville.

Location de voitures pour excursion.

La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Église.

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'émettre des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, dans les conditions suivantes :

Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1<sup>er</sup> Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1<sup>er</sup> Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

**Fête de l'Assomption**

15 août 1898

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Lundi 22 août les Billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du Vendredi 12 au Dimanche 21 août inclus.

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 22 août,

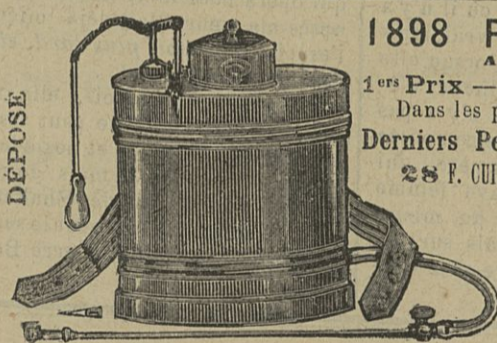
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



**1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé

1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

**LE COCHER 606**

Deuxième partie

IV

LE FILS PERDU

Je te prive de ta fiancée ?... Mais il le retenait encore.

Le Yankee cependant assura d'Hersel dans ses lettres, qu'ils seraient bientôt réunis ; et Marie, confiante dans cette parole, ne se montrait plus inquiète.

Quand il était question d'Anatole :

— Pourtant, disait-elle à son père, je ne puis pas laisser marier Hélène avec ce monsieur ?

— Ne nous montrons pas impitoyables répondait Levignan ; William l'excuse parce qu'il se repent.

— Non, il cherche une dot. Ne m'a-t-il pas embrassée audacieusement ? N'a-t-il pas tenté de me séduire ? Je ne croirai jamais à son repentir, et je serais coupable si je ne prévenais pas Hélène.

— Attends mignonne. William viendra bientôt. Tu lui fera part de tes scrupules à ce sujet.

Il verra son frère ; d'ailleurs, il le connaît... à ses dépens !

— Ah ! vois-tu, cher père, on s'imagine que le mariage suffit pour corriger un méchant homme. Et moi je dis qu'on sacrifie une honnête fille, et c'est un crime.

Dans cette disposition d'esprit, Marie eut beaucoup de peine à cacher son secret à la curiosité d'Hélène.

Malgré ses réticences, celle-ci comprit qu'il avait dû se passer quelque chose entre elle et Tired. Pour s'en assurer, elle résolut de les mettre en présence d'une façon inattendue.

Elle avait remarqué que Marie évitait d'aller chez elle depuis quelques jours.

— Est-ce que tu crains de voir M. Anatole ? lui demanda-t-elle.

— Pas précisément, mais un tiers entre fiancés est inutile.

— Il y a toujours mon père et M. Emerson ; mais il t'est facile de venir à l'heure où mon prétendu ne se présente pas, le matin, par exemple. Viens déjeuner demain avec moi ?

— Volontiers.

Hélène emporta ce consentement toute joyeuse. Le lendemain elle reçut Marie avec plus d'amabilité qu'à l'ordinaire encore. Elle retarda le déjeuner, le prolongea et s'arrangea de manière à retenir son amie.

Les jeunes filles se promenaient dans le jardin, quand Anatole parut.

Marie le salua froidement et dit à Hélène :

— Je m'en vais.

— Pas encore, attends-moi cinq minutes en compagnie de monsieur, je reviens.

Hélène rentra aussitôt dans la maison. Et Tired, suppliant, s'approcha de Marie :

— Ne me trahissez pas ! murmura-t-il.

Hélène avait l'oreille fine. Sa tête se montrait à une fenêtre du rez-de-chaussée séparée d'Anatole et de Marie par un bouquet de feuillage. Elle entendait sans être vue.

— Je n'ai rien à cacher, monsieur, répondit Marie. Nos situations ont bien changé d'ailleurs ; je ne suis plus l'infime ouvrière dont on se raille impunément et qu'on outrage sans pudeur !... Je n'ai point à vous trahir ni à m'occuper de vous.

Ce mépris écrasant aurait interdit tout autre qu'Anatole.

— Vous me punissez cruellement d'un amour sincère, reprit-il. Vous m'avez repoussé, je me marie, quoi de plus naturel !

— M. Tired, vous voulez épouser mon amie Hélène Jacquelin ?

— Oui, à votre refus. Je n'ai pas changé. Mais je lis dans vos yeux que je ne dois plus rien espérer de vous !...

— De moi, d'elle. Vous ne l'aimez pas, vous ne la rendez pas heureuse, retirez-vous, accomplissez au moins un acte honnête dans votre vie, ne trompez pas cette nature confiante !...

Tired eut un sourire sans éclat.

— Ce rôle de prêcheuse vous sied ; vous êtes mille fois plus jolie. Et si je refuse de suivre votre conseil ?

— J'en appellerai à votre frère William Johnson, mon fiancé.

— William Johnson, vous épouserait ? il se-

rait le fiancé de Marie Favrot, de la fille du cocher Levignan ?...

— Non, Marie Levignan d'Hersel, dit la voix d'Hélène à travers les feuilles.

Anatole eut un véritable accès de terreur. Si Hélène avait tout entendu, c'était fini. Il resta un moment sous le regard fixe et froid de Marie. Elle triomphait. Elle se vengeait.

Et le piteux Lovelace vit venir Hélène souriante, les mains tendues vers Marie.

— Il t'a donc aimée ?... lui dit-elle doucement, en désignant Anatole.

— Lui fit Marie superbe, lui ?... Allons donc !...

— Et il ne t'aime plus ?

— Il a insulté en moi la pauvre fille ; cela n'arien de commun avec les respects qu'un fiancé adresse à la fille riche.

— Eh bien, que vous en semble, monsieur Anatole ? demanda Hélène.

Mais Anatole s'arbitrait déjà sous la respectable protection de l'oncle d'Hélène. M. Emerson arrivait, l'air tout enchanté.

La jeune fille, sous prétexte d'accompagner Marie, laissa ensemble M. Emerson et son fiancé. Elle ne questionna plus son amie, mais elle l'embrassa tendrement avant de la quitter.

Cependant elle ne manifesta aucun de ses sentiments. Elle se borna à prier son père à ne pas s'engager pour elle. Elle tenait à étudier de près son Parisien. C'est assez la coutume aux champs que de longues relations précèdent un mariage.

(A suivre).